

Présentation de la structure de formation

Créé en 1976, agréé par le Ministère de la Santé en 1977, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I) est rattaché au Centre Hospitalier de Montélimar. Il est situé dans le couloir Rhodanien, axe routier essentiel, avec une zone d'attractivité Drôme sud.

Etablissement public, agréé pour accueillir à ce jour des promotions de 83 étudiants en soins infirmiers et de 40 élèves aides-soignants.

L'ensemble de ses missions est assuré par une équipe pédagogique et administrative. Depuis bientôt 30 ans d'expérience professionnelle dans le champ de la formation Adulte par alternance, l'I.F.S.I est garant d'une qualité de formation pour une qualité des soins dans les établissements de santé.

Numéros d'agrément :

Siret : 262 600 067 00256

N° de déclaration d'activité :

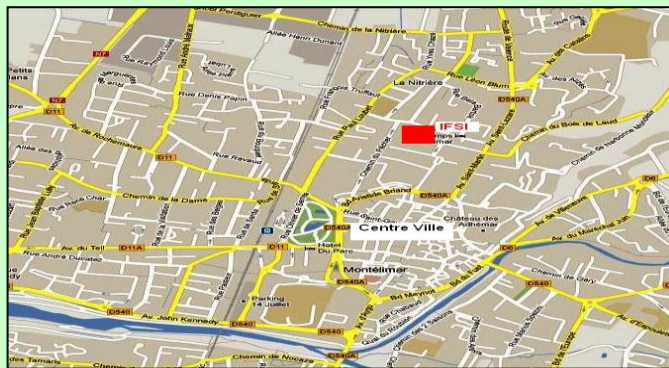
82 26 P 0438 26

Direction
Monsieur CHARRE Philippe
Directeur des Soins,
Directeur de l'I.F.S.I

Chefs de projets
Madame VERON Maryse
Madame DELARBRE Christine
Cadres de Santé, formatrices

Centre de Documentation
Madame GANS Christine
Documentaliste

Responsable administrative
Madame PEVERENGO Catherine
Secrétaire



Assistant de soins en gériatrie

Accompagnement des patients atteints de maladie d'Alzheimer

FORMATION CONTINUE

Institut de Formation en Soins Infirmiers
du Centre Hospitalier de Montélimar

3, Rue Général de Chabrilan
26200 MONTEILIMAR

☎ : 04 75 53 43 40

☎ : 04 75 92 57 54

E-mail : ifsi@ch-montelimar.fr



Objectifs

➤ Objectif global et Projet :

Dans le cadre du plan national Alzheimer 2008-2012 est prévue une formation spécifique d'assistant de soins en gérontologie.

« La recherche de sens dans les troubles du comportement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, l'appui sur les compétences et les capacités résiduelles ainsi qu'une communication adaptée » sont priorités dans cette formation.

➤ Objectifs spécifiques :

- Développer des compétences pour prendre soins de « personnes âgées en situation de grande dépendance et/ou présentant des troubles cognitifs, nécessitant des techniques de soins et d'accompagnement spécifiques »

- Améliorer la qualité de la prise en charge de ces personnes dépendantes vivant à domicile ou en institution.

Contenu : 140 H

Basé sur le référentiel de compétences suivant :

- Concourir à l'élaboration et la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne.
- Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie.
- Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes, psychologues.
- Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé.
- Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées

Modalités de Déroulement

Session Septembre 2014 : Septembre, Octobre, Novembre et Décembre

Quatre semaines de 35 H :

Septembre : semaine 39 : du 22 au 26

Octobre : semaine 43 : du 20 au 24

Novembre : semaine 47 : du 17 au 21

Décembre : semaine 51 : du 15 au 19

Lieu : IFSI de Montélimar

Nombre de participants : 12 à 20 personnes

Préinscription : jusqu'au 22 août 2014

Dossier disponible à l'IFSI.

L'IFSI se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant.

Une autre session est prévue à partir de Janvier 2015

Public Concerné

Les personnes diplômées du secteur sanitaire et social : Aides soignantes et Aides médico-psychologiques (AMP).

Une attestation de fin de formation conforme au texte législatif sera remise à chaque participant ayant suivi avec assiduité la totalité de la formation.

Méthodes Pédagogiques

Cette formation est animée par des formateurs confirmés : cadres de santé, infirmiers, et autres qui allient compétences pédagogiques et expériences professionnelles de terrain.

La durée de la formation « s'appuie sur l'analyse des pratiques en valorisant l'expérience professionnelle dispensée dans les différents lieux d'exercice ».

Coût de la prestation

- 2200 euros par participant
- 2000 euros à partir de deux participants d'une même structure de soins
- 1610 euros (par participant) au tarif ANFH pour les établissements publics adhérents